



DOSSIER DE SELECTION A L'ENTRÉE EN FORMATION INFIRMIERE CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE **RENTRÉE DU 04 SEPTEMBRE 2023**

A retourner avant 1^{er} mars 2023

Art. 5 du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 13/12/2018 art 3 :

« Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats visés au 2^{ème} de l'article 2 doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection définies à l'article 6.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 ».

Le quota pour la formation infirmière est de **93 étudiants** pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint Vincent. Le nombre de places ouvert par l'établissement aux candidats relevant de la formation professionnelle continue est fixé à un minimum de 25 % du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études, soit 23 étudiants.

1. LE CALENDRIER

Candidats issus de la liste 2 : FPC

PERIODE D'INSCRIPTION :

Date d'ouverture des inscriptions : Lundi 2 janvier 2023
Date de clôture des inscriptions : Mercredi 1^{er} mars 2023

2. L'INSCRIPTION

Celle-ci s'adresse uniquement aux candidats bacheliers ou non bacheliers quel que soit le domaine professionnel, relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une **durée minimum de 3 ans** de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Le dossier de sélection est à **télécharger** sur notre site Internet : <https://ifsi.ghsv.org/> ou à **récupérer au sein de l'institut à compter du lundi 2 janvier 2023. (Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h à l'IFSI Saint Vincent au 20 A, rue Ste Marguerite - 67000 STRASBOURG).**

Le dossier complet devra être déposé **sur RENDEZ-VOUS** en téléphonant au **03 88 21 70 45** ou **envoyé par la poste à l'adresse suivante au plus tard le vendredi 1^{er} mars 2023** (cachet de la poste faisant foi) à l'IFSI Saint VINCENT – SELECTION IDE - 20 A, rue Ste Marguerite - 67000 STRASBOURG.

Un courrier de confirmation d'enregistrement du dossier de sélection vous sera adressé.

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera refusé et retourné au candidat.

3. LES EPREUVES DE SELECTION

A ce jour, la date des épreuves est maintenue, la situation sanitaire peut, cependant, nous amener à revoir les modalités des épreuves.

Les épreuves de sélection se dérouleront au sein de l'IFSI Saint-Vincent, un justificatif de votre pièce d'identité **en cours de validité** vous sera demandé à l'entrée.

Epreuve écrite :

Mercredi 22 mars 2023 – matin

Entretien :

Mercredi 22 mars 2023 – après-midi

Jeudi 23 mars 2023

Vendredi 24 mars 2023

« Art. 6.-Les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont au nombre de deux :

1° Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;

2° Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de vingt minutes prévu au 1° du présent article, est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

1° La copie d'une pièce d'identité ;

2° Les diplôme (s) détenu (s) ;

3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ;

4° Un curriculum vitae ;

5° Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite prévue au 2° du présent article est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

- La sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° du présent article est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article.

La réponse est transmise au candidat dans le respect des délais prévus à [l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation](#).

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis aux épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription prévue à [l'article D. 612-1 du code de l'éducation](#).

Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture.

4. LE COÛT DE LA FORMATION ET LES FRAIS A PRÉVOIR

Le coût de la formation s'élève à 8 200 € pour la rentrée 2023.

La formation peut être prise en charge par la Région Grand-Est pour les personnes demandeurs d'emploi non démissionnaires entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et la date de rentrée en formation.

Voir conditions de prise en charge sur le site : <https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales>

Les frais de scolarité sont les suivants :

- Participation aux frais de gestion : **150 €**
- Droits annuels de scolarité : **170 €**
- Frais divers : achat d'ouvrages dont le montant sera précisé avant la rentrée.

5. LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Doit comprendre :

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Copie diplôme(s) détenu(s)
- Copie d'une pièce d'identité recto/verso ou du passeport ou d'un titre de séjour **en cours de validité**
- Attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formation(s) continue(s) justifiant de 3 ans minimum de cotisation en France à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- Un projet professionnel écrit de deux à quatre pages maximum (précisez les grandes lignes du projet en expliquant les liens entre votre ou vos expériences, la formation, le métier d'infirmier et les valeurs professionnelles).
- Droits d'inscription à la sélection d'un montant **de 60 €** : Règlement par chèque à l'ordre de l'IFSI St Vincent ou par carte bancaire ou en espèces. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**
- 4 timbres postaux autocollants lettre prioritaire (de 20 g) au tarif en vigueur.

6. LES MODALITES D'ADMISSION

Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'IFSI. Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans un seul institut de regroupement du Bassin Universitaire Alsace. (Cf annexe ARS GRAND-EST : page 7)

7. LES RESULTATS

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

A l'issue de la procédure de sélection, la commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues.

- Une liste de candidats issus de la présélection Parcoursup
- Une liste de candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés dans les locaux de l'IFSI, publiés sur son site internet (selon accord) le jeudi 06 avril 2023 à 14h00 et envoyés par voie postale à chaque candidat ce même jour.

Les candidats, s'ils sont admis, devront confirmer leur inscription pour le vendredi 14 avril 2023, cachet de la poste faisant foi.

Le cas échéant, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.



ATTESTATION CNIL et « RGPD »

L'affichage des résultats de la sélection à l'IFSI Saint Vincent paraîtra sur le site de l'IFSI
<https://ifsi.ghsv.org>

Selon la CNIL, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier.

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci -après :

- J'autorise que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site internet de l'IFSI
- Je refuse que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site internet de l'IFSI

Nom : (de jeune fille, suivi du nom d'époux s'il y a lieu)

Prénom (s) :

Date : Le /2023

Signature :



FICHE DE VŒUX

Je soussigné(e)

inscrit(e) à la sélection à l'entrée en Formation en Soins Infirmiers 2023, souhaite m'inscrire par ordre de préférence à :

Vœu 1 : IFSI Saint Vincent

Vœu 2 : IFSI de

Vœu 3 : IFSI de

Fait à

Le 2023

Signature



Une seule inscription possible au sein d'un même regroupement d'IFSI

La sélection s'organise conformément à l'article 5 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier qui stipule « *La date limite de dépôt des candidatures auprès des regroupements d'établissements de leur choix est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation.* ». (05/03/2021)

Ainsi, la région Grand-Est compte 3 regroupements :

- Bassin Universitaire Alsace
- Bassin Universitaire Champagne-Ardenne
- Bassin Universitaire Lorrain.

L'inscription au sein de chaque bassin se fait auprès de l'IFSI de vœux 1 de formation. L'IFSI enregistre le dossier au titre du regroupement. Le candidat renseigne, s'il le souhaite, un vœu 2 et 3 sur ce dossier, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation.

Il est ainsi impossible de déposer un dossier dans plusieurs IFSI du même bassin/regroupement.

En s'inscrivant dans un Institut, **le candidat atteste sur l'honneur** ne pas en avoir déposé un autre dossier sur un autre IFSI du même bassin/regroupement. Le candidat le mentionne dans le document « attestation sur l'honneur » joint au dossier d'inscription.

Par contre, il est possible de déposer un dossier dans un IFSI de chaque regroupement.

Pour information, liste des IFSI par regroupement-Bassin Universitaires du Grand-Est

Regroupement Alsace	Regroupement Champagne-Ardenne	Regroupement Lorrain
<ol style="list-style-type: none"> 1. IFSI BRUMATH 2. IFSI ERSTEIN 3. IFSI HAGUENAU 4. IFSI SAVERNE 5. IFSI SELESTAT 6. IFSI STRASBOURG (ST VINCENT) 7. IFSI STRASBOURG (HUS) 8. IFSI COLMAR 9. IFSI MULHOUSE 10. IFSI ROUFFACH 	<ol style="list-style-type: none"> 1. IFSI CHARLEVILLE-MEZIERES 2. IFSI REIMS 3. IFSI CHALONS-EN-CHAMPAGNE 4. IFSI EPERNAY 5. IFSI TROYES 6. IFSI CHAUMONT 7. IFSI SAINT DIZIER 	<ol style="list-style-type: none"> 1. IFSI BAR LE DUC 2. IFSI BRIEY 3. IFSI EPINAL 4. IFSI FORBACH 5. IFSI LAXOU 6. IFSI LIONNOIS 7. IFSI METZ CHR 8. IFSI METZ CRF 9. IFSI NEUFCHATEAU 10. IFSI REMIREMONT 11. IFSI SAINT DIE 12. IFSI SARREBOURG 13. IFSI SARREGUEMINES 14. IFSI THIONVILLE CHR 15. IFSI VERDUN



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Nom : _____

Prénom (s): _____

né(e) le : _____ à _____

et demeurant à :

atteste sur l'honneur n'avoir réalisé qu'une inscription dans le Bassin Universitaire d'Alsace pour les épreuves de sélection à la formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature,

Le,

2023



FICHE D'INSCRIPTION

à l'épreuve de sélection Formation Infirmière
Candidats en formation professionnelle continue

Rentrée du lundi 4 septembre 2023

Merci de compléter la fiche en lettres capitales

Nom de naissance :		Nom d'épouse :																					
Prénom (s) :		Lieu de naissance :																					
Date de naissance : / /		à : (VILLE) :	Code Postal :																				
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>		Nationalité :																					
Adresse : N°		Rue :																					
Code postal :	Ville :																						
Courriel en MAJUSCULE :		@																					
N° de téléphone portable :		N° de sécurité sociale :																					
N° de téléphone fixe :		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																					
Nbre d'enfants :																							
Code INE :																							
Diplômes obtenus : _____																							
<small>Cochez la case correspondant à votre situation et joindre la copie du titre d'inscription aux épreuves : Certificat de scolarité, diplôme(s), attestations d'employeur(s), ...</small>																							
Titulaire diplôme d'Etat d'Aide-Soignant <input type="checkbox"/>		Titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture <input type="checkbox"/>																					
Titulaire du titre ou diplôme étranger *** <input type="checkbox"/> (à préciser)																							
<small>Joindre une attestation du C.I.E.P. (Centre International d'Etudes Pédagogiques) stipulant que ce titre ou diplôme permet à son titulaire d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.</small>																							
Expériences professionnelles : (à remplir obligatoirement en détail et joindre les justificatifs)																							
<u>Nom et adresse de l'employeur</u>	<u>Date de début de contrat</u>	<u>Date de fin de contrat</u>	<u>Nombre d'heures travaillées</u>																				

Date et signature du candidat



9/10

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES **pour les personnes présentant un handicap**

- Je dépose une demande écrite d'aménagement des épreuves. je joins à la présente fiche ma demande et le justificatif de la Commission.
- Avis médical de la MDPH précisant les aménagements nécessaires au regard du handicap et des épreuves concernées.

Il appartiendra au candidat d'en informer, **dès son inscription**, l'Institut de Formation. Toute demande non parvenue avant l'épreuve de sélection ne pourra être prise en compte.



Merci de joindre à la présente fiche d'inscription toutes les pièces citées :

- Fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée (page 9)**
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Copie diplôme(s) détenu(s)
- Copie d'une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité ((Française ou de l'UE en cours de validité) certifiée conforme par le candidat.**
- Attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formation(s) continue(s) justifiant de 3 ans minimum de cotisation en France à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- Un projet professionnel écrit de deux à quatre pages maximum (précisez les grandes lignes du projet en expliquant les liens entre votre ou vos expériences, la formation, le métier d'infirmier et les valeurs professionnelles).
- Droits d'inscription à la sélection d'un montant **de 60 €** : Règlement par chèque à l'ordre de l'IFSI St Vincent ou par carte bancaire ou en espèces. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**
- Attestation de la CNIL **datée et signée** (page 5)
- Fiche de vœux (page 6)
- Attestation sur l'honneur (page 8)
- Demande d'aménagement si besoin (page 10)
- 4 timbres postaux autocollants lettre prioritaire (de 20 g) au tarif en vigueur.

A

le

Signature du candidat :

10/10